

Session Plénière des 9 et 10 novembre 2022

RAPPORT N° 22.04.11

Programme FEADER 2023/2027 : enseignements tirés de la programmation 2014-2022, stratégie régionale, programme et organisation retenue par le Conseil régional pour 2023-2027

Intervention de Mylène WUNSCH

Monsieur le Président, chers collègues,

Rappelons en préambule que la France est le deuxième contributeur au budget de l'UE derrière l'Allemagne, avec 28,8 milliards d'euros versés en 2021 soit 18% de la contribution globale des 27 états membres.

Bien que la France reste le premier pays à bénéficier des dépenses relatives à la **politique agricole commune** - soit 9,5 milliards d'euros en moyenne par an, n'occultons pas le fait que l'Hexagone reste le 2^{ème} contributeur net parmi les pays membres. Effectivement en 2021, la France a versé 27,2 milliards d'euros et n'en a reçu en retour que 63%.

Concrètement, pour la Région Centre-Val de Loire, nous aurions pu recevoir de l'Etat 789 M€ à destination du monde rural et de la Politique Agricole Française pour laquelle la région pourrait être pleinement décisionnaire plutôt que les 497 M€ alloués par le FEADER pour lequel notre collectivité n'est que gestionnaire des fonds.

Cette différence de 292 millions d'euros aurait permis à notre collectivité de réduire sa dette, de rétablir son épargne brute ou d'augmenter la part allouée à ses investissements et à ses politiques régionales.

Notons la difficulté récurrente des agriculteurs et des collectivités à monter des dossiers avec pour conséquence une non-utilisation intégrale des fonds FEADER, à quatre mois de la clôture.

Rappelons qu'il s'agit de l'argent des Français et non celui de l'Union Européenne.

Cela se traduit par un taux de programmation de 89% pour un programme qui a débuté en 2014 et qui a été prolongé jusqu'en 2022 en raison de la durée des négociations européennes avec une période de transition d'abord prévue pour un an puis portée à 2 ans, la crise sanitaire, les négociations nationales sur le PSN, le renouvellement des Conseils régionaux.

Sur le fond, il est question de flécher une part toujours plus grandissante des crédits alloués à ce dispositif vers des investissements accompagnant prioritairement ce que vous appelez « *la transition agroécologique et climatique* ».

Il s'agit ici d'un fléchage imposé par l'Union Européenne, ce que nous ne cesserons de déplorer.

Nous considérons qu'il n'y a pas lieu d'opposer l'agriculture biologique à l'agriculture conventionnelle et raisonnée. Celle-ci, disons-le, bénéficie toujours de moins d'aides malgré des efforts considérables dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Comme cela est précisé dans ce rapport, le FEADER comporte un important volet agricole qui se poursuivra sur la période 2023-2027, la concertation venant de s'achever.

La collectivité Centre-Val de Loire se doit d'accompagner financièrement le renouvellement des générations et donc la transmission des exploitations.

L'agriculture régionale est en décrochage par rapport au niveau national du fait que la révision des zones ICHN qui malgré les 3,3 millions supplémentaires, ne reconnaît plus totalement les handicaps auxquels nos agriculteurs sont confrontés depuis plusieurs années. Nous le déplorons déjà à la fin de la mandature précédente.

Concernant la Dotation aux Jeunes Agriculteurs, nous sommes favorables à ce que ce nouveau dispositif reste accessible au plus grand nombre pour peu que les jeunes repreneurs soient systématiquement accompagnés par les chambres d'agriculture. Et plus particulièrement pour les porteurs de petits projets.

D'où l'idée pertinente qui nous a été soumise par le président des jeunes agriculteurs de soutenir par pourcentage les investissements avec un seuil de plafond au-delà d'un certain montant.

Pour conclure, mon collègue Michel Chassier l'a évoqué lors de la DM2, nous regrettons que la collectivité doive une fois de plus, pallier la mise en retrait de l'Etat.

La Région Centre-Val de Loire devra ainsi ouvrir 8,3 équivalents temps pleins (ETP) en tant que nouvelle autorité de gestion régionale dans le périmètre qui lui est alloué pour l'instruction des dossiers du FEADER.

Je vous remercie de votre attention.

